



Résumé des principaux changements des référentiels Fair for Life et For Life

Organisation des documents	<ul style="list-style-type: none"> - Séparation en 2 référentiels distincts : Fair for Life « Commerce Equitable et Filières Responsables » et For Life « Responsabilité Sociétale des Entreprises ». - Restructuration de chaque référentiel autour de 8 chapitres thématiques. - Processus d'attestation « For Life » et « Fair for Life » séparés.
Lien entre RSE et Commerce Equitable	<ul style="list-style-type: none"> - En fonction de leurs stratégies, les opérateurs peuvent choisir entre l'une ou l'autre des attestations, For Life (attestation d'entreprises/organisations orientée « RSE ») ou Fair for Life (attestation produit orientée « Commerce Equitable »), avec la possibilité de combiner les deux attestations. - La majorité des critères sociaux et environnementaux reste commune aux deux référentiels
Classification des critères	<ul style="list-style-type: none"> - Un système simplifié de classification des critères a été intégré. Il introduit une certaine progressivité, et permet qu'au bout de 4 ans, tous les critères soient remplis (à l'exception des critères BONUS).
Social	<ul style="list-style-type: none"> - Des critères sociaux exigeants applicables <i>a priori</i>, indépendamment du pays et de l'opérateur concerné, mais considérant : <ul style="list-style-type: none"> o La taille des entités considérées (petites, moyennes, grandes); o Les risques plus ou moins élevés identifiés selon l'activité / pays. <p>Opérateurs impactés attestés selon le référentiel Fair for Life version 2013 : Les acheteurs Fair for Life ne pourront désormais plus bénéficier d'une vérification simplifiée des aspects sociaux (selon le module « Responsible Labour Practices »)</p>
Environnement	<p>Opérateurs impactés attestés selon le référentiel Fair for Life version 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Les acheteurs Fair for Life sont désormais soumis à un audit environnemental o Les critères environnementaux pour les producteurs conventionnels ont été renforcés <p>Opérateurs impactés attestés selon le référentiel ESR version 2013 : Le Bio n'est plus un prérequis au Commerce Equitable bien que :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Des critères contraignants liés aux « Bonnes pratiques agricoles » s'appliquent aux producteurs conventionnels o La transition vers le Bio est fortement encouragée.
Commerce Equitable	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des règles liées aux transactions équitables (prix, « prime », contrats de vente et contrats-cadres, etc.) et à la gestion du projet équitable. <p>Opérateurs impactés attestés selon le référentiel ESR version 2013 : Pour le « Nord-Nord », obligation de payer une prime équitable (ou « fond de développement »), d'un montant minimum.</p>
Processus d'attestation	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction d'un cycle d'audit de 3 ans : Audits approfondis couvrant tous les critères chaque 3 ans afin d'avoir un aperçu complet des activités, même si des audits intermédiaires annuels (« de surveillance ») seront effectués sur des aspects spécifiques identifiés. - Qui doit être contrôlé et comment au sein des filières ? Les règles ont été harmonisées pour une meilleure prise en compte des risques associés aux activités.
Aspects des Filières et Produits	<ul style="list-style-type: none"> - Autres programmes : Les règles d'achats d'ingrédients attestés selon d'autres programmes "reconnus" ont été clarifiées.
	<ul style="list-style-type: none"> - Règles de composition et d'étiquetage : Des règles harmonisées, avec de nouveaux seuils d'ingrédients attestés requis.
	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de produit For Life : L'attestation de produit "For Life" est possible, mais restreinte à des produits contenant une grande majorité de produits attestés (p.ex. pour l'alimentaire : plus de 80%).